

Le logement des étrangers : attributions et aspects juridiques de la gestion locative

Les ménages étrangers doivent justifier d'un droit au séjour en France pour prétendre à l'attribution d'un logement social. Les problèmes auxquels sont confrontés les bailleurs portent sur la complexité de situations de certaines familles dont 1 seul membre est en situation régulière, et sur l'existence d'actes d'état civil étrangers différents de ceux des français. En outre, l'appréciation des ressources risque d'être compliquée si les revenus de l'année N-2 ont été réalisés à l'étranger. Enfin, en cours de bail, le bailleur devra traiter des modifications de situations familiales des étrangers.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 91%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Chargé(e) de gestion locative, conseiller(e) en charge de l'attribution des logements sociaux.

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

Objectifs pédagogiques

- Repérer les titres exigibles pour l'attribution des logements sociaux à des personnes étrangères.
- Appréhender la situation fiscale des demandeurs de logements étrangers.
- Déterminer la validité et l'opposabilité des actes d'état civil établis à l'étranger.
- Gérer les modifications de situations familiales en cours de bail.

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'exposés théoriques, d'exemples et de cas pratiques. Echanges d'expériences entre les participants et l'intervenante. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

Introduction

- Principe de non-discrimination dans l'accès au logement
- Notion de mixité sociale
- Focus sur les pièces exigées pour l'enregistrement
- Pièce exigée pour les mineurs étrangers

Vérification de la régularité sur le territoire : arrêté du 20 avril 2022

- Le droit de séjour pour les ressortissants de l'Union Européenne
 - Les personnes en activité professionnelle
 - Les inactifs
- Les titres de séjour des ressortissants des pays hors Union Européenne
 - Différentes carte de résident
 - Carte de séjour pluriannuelle
 - Carte de séjour temporaire
 - Récépissé de renouvellement
 - Récépissé délivré au titre de l'asile
 - Visa long séjour validé par OFII
 - Autorisation provisoire de séjour
- Titres divers

Situation fiscale des demandeurs de logements étrangers

- Avis imposition n-2 français
- Pièces justificatives en l'absence d'avis d'imposition français
- Spécificités pour les bénéficiaires de la protection internationale
- Nouvelle pièce obligatoire

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Spécificités du droit des étrangers en cours de bail

- Le non renouvellement du titre de séjour et le sort du bail
- Le transfert de bail en cas de décès ou d'abandon de domicile
- Les changements de situation familiale en cours de bail : mariage, pacs, concubinage
- Les actes d'état civil établis à l'étranger
 - Entre étrangers et français
 - Entre étrangers
- Le regroupement familial
 - Principales étapes
 - Conditions ressources et logements

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

07/12/2026 au 07/12/2026

